

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2018/67**

**Objet : Attribution des délégations de service public de gestion portuaire**

L'an deux mille dix-huit, le 21 décembre 2018, à 16h50, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

### Séance du 21 décembre 2018

Date de convocation :  
Le 4 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25  
(33 voix)  
En exercice : 25 (33 voix)  
Membres présents : 17 (25  
voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 17  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mlle Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

### Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; Mme **Sophie VAGINAY**, Vice Présidente ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical ; **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical ; **Mlle Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Yves LELONG**, conseiller Syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, conseiller syndical ; **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant de M. Pierre VOLLAIRE ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical ; **M. Yvan BOUGUYON** Conseiller Syndical suppléant de M. Jean Michel TRON ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical, **M. Roger MASSE**, Conseiller Syndical

### Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND donne pouvoir à Mlle Jessica GUIARD  
Mme Valérie GRECARD donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL  
M. Jean CONREAUX, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Ginette MOSTACHI, M. Jean Louis GLEIZE, M. Pierre DOUSSOT, M. Georges GAMBAUDO, M. régis BOUCHACOURT,

### Etaient invités et présents :

M. Pierre ROMANO, Conseiller Syndical Suppléant de M. Patrick PERNIN  
M. Thierry ALLAMANO CDV 05, Mrs Philippe CATELAIN et Stéphane RUSSO  
Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon

### **Exposé des motifs :**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2018-51 du 22 octobre 2018, le Comité syndical a souhaité renouveler la gestion d'une partie des équipements portuaires publics de la retenue de Serre-Ponçon par régies intéressées, via des délégations de service Public.

Le Comité syndical a par ailleurs pris la décision de modifier les tarifs des places d'amarrage, suite à l'amélioration des services nautiques proposés aux usagers et à la redevance sollicitée par Edf. En outre, par cette même délibération, le conseil syndical a décidé de pondérer l'intéressement reversé au gestionnaire en fonction de l'importance des types de contrats locatifs qu'il est amené à engager. En effet, il est constaté que la gestion de contrats dits « courts » (d'une journée à un mois) qui se succèdent demande un effort plus important que la gestion d'un contrat saison : elle

doit de fait être mieux rémunérée. En outre, ce sont ces contrats courts, pour l'essentiel mobilisés par des clientèles touristiques, qui apportent le plus de recettes et qui ont sans doute capacité à être valorisés sur les ailes de saison (période de moindre remplissage par les contrats « saison »).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral du 24 aout 2018 portant révision des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération 2018-51 portant modification du cahier des charges de délégations de service public,

CONSIDERANT :

- Les cahiers des charges pour la gestion par régies intéressées jusqu'au 31 décembre 2021 des équipements publics portuaires de Chadenas, de Chanterenne, de la Baie du Planet, de la Baie Saint-Michel et de la Baie de Chanteloube ;
- L'avis d'appel public à concurrence publié le 25 octobre 2018 ;
- L'avis de la commission de délégation de service public émis pour chacun des périmètres de gestion en date du 18 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 décembre 2018 :

- **DECIDE** de confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la gestion du site portuaire de :
  - Queue de retenue : Chadenas (Commune de Puy-Sanières et Embrun), Chanterenne (Commune de Crots), au Club Nautique Alpin de Serre-Ponçon 05200 Embrun
  - La Baie du Planet (Commune de Prunières) au Club des Sports de la Gendarmerie de Gap – Fontreyne 05000 Gap
  - La Baie Saint-Michel (Commune de Chorges) à la Base Nautique de Plein Air de Chorges 05230 Chorges
  - La Baie de Chanteloube (Commune de Chorges) au Club Nautique de Chanteloube – Bp57 05000 GAP
- **CHARGE** en conséquence le Président de signer avec les candidats retenus les contrats de régie intéressée 2019-2021 (et annexes) respectivement prévus pour la gestion de chaque site.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

